Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 064-246400337-20210708-D2021_72-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2021-72

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 8 juillet 2021)

Date de convocation : 22 juin 2021
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 23
Nombre de délégués votants : 27

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 8 juillet 2021 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, LAHOURATATE, GANTCH, MOULAT, et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, DESSEIN, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, CASADEBAIG, MONGAUGE, GABASTON, LEGLISE, SANZ et GARROCQ.

Présents suppléants : M. ESTURONNE

Absents ou excusés : Mmes BERGES, CANDAU, CASSOU, BLANCHET, TOULOU et M. ESQUER, M. SASSOUBRE, CARREY, LABERNADIE.

Pouvoirs : Mme CANDAU à M. BEROT-LARTIGUE
M. SASSOUBRE à M. CASAUBON
Mme CASSOU à M. CASADEBAIG
Mme BLANCHET à M. MONGAUGE

Secrétaire de séance : M. LOUSTAU

OBJET : AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET AUTONOME « ATELIER RELAIS »

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

Le budget autonome « ATELIER-RELAIS », est doté de l'autonomie financière et d'un compte de disponibilité (515) distinct de celui du budget principal.

A ce jour, la société STI France doit à la CC Vallée d'Ossau les loyers des premier et second trimestres 2021, pour un montant total de 28 610.92 € TTC. Confrontée à des problèmes de trésorerie, elle a demandé un échelonnement de cette somme sur 6 mois.

Aussi après examen du solde du compte 515, il s'avère que le budget « ATELIER RELAIS » doit faire l'objet d'une avance remboursable par le budget principal afin d'honorer une annuité d'emprunt, soit au total 30 100 €.

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport ;

- **ACCEPTE** une avance remboursable du budget principal au budget autonome « ATELIER RELAIS » à hauteur de 30 100 € sans intérêt ;

- **INSCRIT** 30 100 € en dépenses et en recettes au compte 27638 « Créance sur autres établissements » sur le budget général ;

- **INSCRIT** 30 100 € en dépenses et en recettes au compte 16876 « Autres emprunts et dettes assimilées, autres établissements publics locaux » sur le budget autonome « ATELIER RELAIS ».

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Le Président

Jean-Paul CASAUBON